



LA GAZETTE DE CADICHON

N° 25 - Janvier à Mars 2017

Charbonnières d'Hier à Aujourd'hui - Groupe de Recherches Historiques

Bonne et heureuse Année à tous

EDITORIAL

Après une année riche en animations et recherches... de nouvelles perspectives pour 2017.

Si 2015 fut une année faste sur le thème du tricentenaire de l'Abbé Marsonnat, nous n'avons pas chômé en 2016, loin s'en faut : sortie des ouvrages Petite Histoire du Casino et Le Garage du Méridien, participation à Trotte Cadichon et expositions sur les courses d'ânes d'antan, hommage à nos pompiers à l'Araire, sortie à Romans sur Isère, conférence sur l'Or de la Banque de France, expositions dans le cadre de la Saga Mangini à Saint Pierre la Palud sur la ligne Saint Paul-Montbrison, réception du 15^e anniversaire au Garage du Méridien, escapade dans le Vieux Lyon... il y en avait pour tous les goûts et pour tous les âges ! Cerise sur le gâteau, une étape importante a été franchie en matière d'intercommunalité par la coopération, en plus de celle ancienne avec Tassin et La Tour de Salvagny, avec les associations historiques de l'Arbresle et des environs.

Le Docteur Girard et Lamartine seront les deux grands

thèmes de recherches de 2017 et, selon l'état d'avancement de nos recherches, l'objet de conférences, expositions et prétextes également à des sorties. Nous vous en parlerons au fil des prochains numéros de la Gazette de Cadichon. Un autre chapitre d'histoire a également été entrouvert, riche en perspective de découvertes et de rencontres : la **Route Nationale 7**, alias Route de Paris, en partenariat avec les 17 communes du Pin Bouchain à Tassin la Demi lune. Un vaste programme dans lequel histoire, tourisme, gastronomie... seront intimement liés. Nous en reparlerons. Tout comme nous vous révélerons bientôt les radiographies des quartiers montrant l'évolution du territoire à partir de cartes postales anciennes et photos actuelles : Janus veille sur nous !



Borne déplacée chemin des tennis

Grâce à sa riche histoire et à son cadre de vie, Charbonnières les Bains se doit d'être un repère incontournable au sein de la Métropole et dans le département du Rhône. En 2017, nous le démontrerons, encore.

Bonne et heureuse année à tous !

Michel Calard, Président

CANTON DE VAUGNERAY

Strip paru dans le Dauphiné Libéré en 1985
Voir détails en page 8

Charbonnières les Bains

HBTS. LES CHARBONNOIS



Du temps de l'Abbé Marsonnat... Un procès et ses rebondissements

Suite de la Gazette N° 24

Préliminaires

Pour bien comprendre les raisons de la tenue de ce Procès et ses enjeux, il nous faut apporter des précisions quant à l'application du prélèvement des différentes Dîmes et leur classement à cette époque dans le Lyonnais et notamment à Charbonnières. La dîme est une portion des fruits de la terre que les fidèles doivent payer à l'église pour la nourriture et l'entretien de ses Ministres. La dîme pèse en principe sur tous les revenus, mais en réalité surtout sur les produits de la terre (grains, paille, foin, chanvre, etc.) et le croît des troupeaux. La dîme ne représente pas forcément la 1/10^e partie des fruits de la terre et des troupeaux, mais selon, 1/12^e à 11/15^e, ou 11/20^e, suivant l'usage de chaque paroisse (à Charbonnières : le 1/13^e).

Les dîmes se divisent en « grosses », « vertes » et « menues ». . Il convient de les distinguer :

- Les « grosses » : sont celles qui sont payées sur le froment, le seigle, l'orge, l'avoine ;
- Les « Menues » : sont de trois espèces, qui suivant DUPERRAY diffèrent de noms et d'effet. Elles comprennent celles de Charnage (l'élevage du bétail) qui sont « solites » ou « insolites » selon l'usage des lieux, Celles des Chanvres et Filasse.
- et celles appelées « Vertes » qui se prennent sur les Légumes. Une dîme « Verte » qui est générale dans un canton y tient lieu de « grosse » dîme, et son paiement ne peut jamais être prescrit. Elle est générale lorsqu'il s'agit d'un Légume qui est semé et récolté par tous les Habitants du lieu. (C'est pourquoi la pesette qui, à l'origine relevait de la dîme verte, est passée en grosse dîme), alors que les fèves relèvent à Charbonnières de la dîme Verte.

Et les dîmes novales sur le produit de terres récemment (re) mises en culture (depuis moins de 40 ans) ou nouvellement chargées de fruits sujets à la dîme.

Remarque : Selon l'avis de Me BIGNON, lequel portant la parole dans une Cause qui intéressait les Célestins et le Curé d'Attilly, établit pour principe qu'il fallait mettre une grande différence entre une dîme « verte », et une dîme « menue », attendu que la dîme « verte » est souvent mise dans la classe des « grosses » dîmes lorsqu'il y a plus d'utilité pour le Fermier et pour les Habitants de semer leurs Terres en légumes et petits grains, les dîmes « vertes » ne sont plus insolites(1).

1758 - 1761 Louis ROUGEAT de MARSONNAT intente un procès contre Pierre REVERCHON, Mathieu TROUILLEUX & Jean RICHER : trois bourgeois de Lyon possédant des domaines à Charbonnières, pour non-versement de la «dîme» sur les «pesettes» depuis 40 ans, alors qu'ils la payaient à Tassin.

Les faits et considérations

La Paroisse de Tassin dont l'Appelant est Curé renferme dans son enceinte deux territoires, celui de Tassin qui est le chef-lieu et qui ne contient que vingt maisons, dont dix-sept appartiennent à des Bourgeois de Lyon, et celui de Charbonnières dans lequel on compte soixante habitants.

« Ce sont les Chanoines, Comtes de Lyon qui perçoivent la dîme de Tassin, tandis que l'Appelant n'a d'autre revenu que le produit de celle qui lui est payée dans le Finage de Charbonnières. Ce partage subtil depuis plus de deux siècles, c'est tout ce que l'Appelant en fait sans que jamais il ait eu en sa possession le titre qui sert de fondement à cet établissement. »

La dîme de Tassin et Charbonnières formant des droits qui sont distincts et séparés, alors que la Paroisse est composée de Tassin et Charbonnières, l'un est incapable d'influer sur l'autre, et la dîme des légumes dont les Comtes de Lyon ont droit de jouir à Tassin, n'aura jamais le pouvoir de fixer l'étendue de celle que les Curés sont en possession de percevoir à Charbonnières.»

Pour mettre la Cour en état de se prononcer en connaissance de cause sur la contestation qui divise les Parties, il faut commencer par lui donner une idée exacte du légume qui dans le Lyonnais est appelé « Pesette » :

C'est un petit pois rond et blanc dont le paysan fait de la purée, il sert aussi de nourriture aux pigeons et se trouve bien supérieur au légume à qui on donne dans les environs de Paris, le nom de « Vesce », on en jugera par le prix de la pesette dont le bichet est vendu 5 livres, tandis que celui des Fèves n'en vaut que 2 et celui du froment 4 ; on conçoit dès lors que la Pesette étant un légume utile, même nécessaire, les Habitants le sèment en abondance, ne fut-ce que pour tirer avantage du prix de la vente qu'ils en font.

1. Inhabituelles

2. La Pesette : Vicia Sativa ou Vesce cultivée est une plante herbacée annuelle de la famille des Fabacées cultivées comme plante fourragère.

3. La partie qui a perdu en première instance peut décider de faire appel : elle devient alors demandeur à l'appel ou appelant. La partie qui a gagné en première instance devient alors défendeur à l'appel ou intimé.



« Jusqu'en 1757 la dîme des chanvres, des fèves et des pesettes avait été payée à Tassin et à Charbonnières sans aucune résistance, ni de la part des Habitants, ni de celle des Bourgeois de Lyon qui possèdent des Domaines et des Maisons dans ces deux villages. Reverchon, l'un des intimés qui n'est qu'un charcutier, mais qui est riche et le plus séditieux de tous les hommes forma le projet de secouer le joug à l'instigation des ci-devant soi disant Jésuites de la maison de Saint Joseph de Lyon qui avaient acquis un domaine à Tassin »

Justifications

« Trois choses sont à considérer :

La première que le Finage de Tassin ne comprend que 20 maisons, dont 17 appartiennent à des Bourgeois de Lyon, et comme ces Particuliers séduits par Reverchon et par le Procureur de la Maison de Saint Joseph étaient déterminés lorsqu'ils seraient appelés en témoignage, les uns à trahir la vérité, les autres à déclarer ne rien savoir, les Comtes de Lyon à qui ces manœuvres furent dévoilées, crurent dans de pareilles circonstances devoir abandonner la demande que leur Fermier avait formée en paiement de la dîme des pesettes.

Une seconde considération c'est qu'avant leur désistement, la dîme des fèves et des pesettes était payée à Tassin, au lieu qu'aujourd'hui on n'acquitte ni l'une ni l'autre.

Au contraire ayant jugé que la Sentence dont est Appel que la dîme des fèves est due à l'Appellant dans le Finage de Charbonnières, il suffirait de cette circonstance pour faire voir que les droits de dîmes qui sont perçus dans ces territoires n'ayant rien de commun entre eux, c'est injustement que les Intimés voudraient persuader que parce que la dîme des pesettes n'est pas payée aujourd'hui à Tassin, elle ne doit pas l'être à Charbonnières, parce qu'il résulterait de cette maxime que la dîme des fèves ne serait pas également due à Charbonnières, tandis que les premiers juges ont ordonné le contraire. »

Une troisième considération c'est qu'avant l'action qui fut intentée par un Fermier de Tassin pour la Dîme des Pesettes, ce légume y était semé avec moins d'abondance qu'à Charbonnières, au lieu que depuis il y a été tellement multiplié, que la moitié des terres s'en trouvent chargées à cause du profit que les Cultivateurs retirent de son produit et de la vente qu'ils en font, de manière que si l'Appellant était dépourvu de cette Dîme dans le Finage de Charbonnières il éprouverait bientôt un sort semblable et perdrait par cette fraude la substance qu'il doit trouver dans la perception des dîmes qui lui appartiennent.

Nous avons parlé ci-dessus du sieur Reverchon l'un des Intimés, qui fut le moteur ou au moins l'instrument de la querelle qui s'était élevée à Tassin au sujet du paiement de la Dîme des Fèves et Pesettes ; c'est ce même Particulier qui remplit des idées séditieuses qui lui avaient été inspirées et fait refus de payer cette Dîme pour les terres qu'il possède dans le Finage de Charbonnières, ce qui a mis l'Appellant dans l'obligation de le faire assigner à la Sénéchaussée de Lyon par Exploit du 24 Aout 1757 »

Assignation du 24 août 1757

« Pour voir dire qu'en sa qualité de Curé il serait maintenu dans le droit et dans la possession de percevoir cette dîme à la treizième, qu'en conséquence Reverchon serait condamné à lui remettre 2 bichets de pesettes et 1 bichet de fèves, à raison de la quantité de ces légumes qu'il avait recueilli dans cette année, si mieux il n'aimait payer pour leur valeur une somme de 12 livres avec intérêts et dépens.

Pour défenses Reverchon s'est borné à fournir que les Comtes de Lyon ayant demandé à Tassin le paiement d'une dîme semblable et que s'en étant désistés, cet événement devait servir de leçon à l'Appellant et lui apprendre que ses droits étant égaux il ne pouvait que succomber.

Il a été facile à l'Appellant de faire voir que cette parité de droits était une chimère, et c'est en conséquence que sans avoir dérogé aux moyens qu'il avait à proposer sur le fond il a offert de prouver qu'il jouissait 40 ans avant sa demande de la dîme des fèves et pesettes. Et comme ce fait a été contesté par Reverchon, sentence est intervenue le 1er juillet 1758 qui en a ordonné la preuve, sauf à Reverchon à établir sa preuve contraire. »

3
Ce sont les Chanoines Comtes de Lyon qui perçoivent la Dixme de Tassin, tandis que l'Appellant n'a d'autre revenu que le produit de celle qui lui est payée dans le Finage de Charbonnières.

Ce partage subsiste depuis plus de deux siècles, c'est tout ce que l'Appellant en fait sans que jamais il ait eu en sa possession le titre qui sert de fondement à cet établissement.

La Dixme de Tassin & celle de Charbonnières formant des droits qui sont distincts & séparés, l'un est incapable d'influer sur l'autre, & la Dixme des légumes dont les Comtes de Lyon ont droit de jouir à Tassin, n'aura jamais le pouvoir de fixer l'étendue de celle que les Curés sont en possession de percevoir à Charbonnières.

On iroit jusques à supposer que dans l'origine ces droits étoient égaux, qu'il seroit possible que celui qui appartient aux Comtes de Lyon eût souffert de l'altération par la négligence de leurs Fermiers, au lieu que les Curés toujours vigilans sur l'exercice de celui dont dépend leur subsistance l'auroient conservé dans son intégrité.

Cette observation nous conduit à rendre compte d'une anecdote digne de fixer l'attention de la Cour.

Jusques en 1757 la Dixme des Chanvres, des Fèves & des Pesettes avoit été payée à Tassin & à Charbonnières sans aucune résistance, ni de la part des Habitans, ni de celle des Bourgeois de Lyon qui possèdent des Domaines & des maisons dans ces deux Villages.

Reverchon, l'un des Intimés qui n'est qu'un Chaircutier, mais qui est riche & le plus séditieux de tous les hommes, forma le projet de secouer le joug à l'instigation des ci-devant soi-disans Jésuites de la Maison de Saint Joseph de Lyon qui avoient acquis un Domaine à Tassin.

Ce complot fut sur le point d'échouer, puisque sur l'Assignation qui fut donnée par le Fermier de Tassin à ces prétendus Religieux pour qu'ils eussent à payer la Dixme des Pesettes, le Procureur de cette Maison après avoir pris tous les éclaircissements convenables répondit par un Acte, que pour éviter un Procès il offroit de payer la Dixme demandée suivant l'état qu'il en fourniroit & dont il étoit prêt d'affirmer la

A suivre...

Transcrit, coordonné et annoté par Michel Violot-administrateur du CHA-GRH



LA ROUTE DE PARIS

La Route de Paris, ex Nationale 7 chantée par Charles Trenet n'a pas toujours eu la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui. Pour preuve cet article paru dans Cadichon⁽¹⁾ N°3 en 1972 sous la plume de Jean Pierre Berthier & Michel Lagier portant ce titre quelque peu obscur : « *La Route de Paris: une nouvelle image ?* ». C'était l'époque du « tout automobile » mais la sécurité posait déjà un sérieux problème.

La liste des victimes que compte notre commune du fait de sa traversée par la RN7 s'étant allongée récemment le problème de la «Route de Paris » se trouve soulevé de nouveau.

Une dizaine d'accidents mortels frappant des piétons ou cyclistes se sont produits ces cinq dernières années dans la traversée de la commune.

Devant cette triste réalité les charbonnois et notamment les riverains de la R.N.7 ne peuvent rester indifférents, d'autant que les personnes âgées et les jeunes enfants sont principalement concernés, c'est pourquoi la Municipalité avait organisé le 13 Mars 1972 une assemblée publique au cours de laquelle Monsieur le Maire² retraça l'histoire du problème, avant de laisser la parole aux riverains de la "Route de Paris" ayant répondu à son invitation.

.../... En effet, en octobre 1969³ année où la R.N. 7 fut élargie à 4 voies et devenait désormais plus dangereuse, une première manifestation fut organisée pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion publique du danger sans cesse croissant que présentait le passage de la R.N.7 dans Charbonnières. Cette manifestation provenait d'un riverain de la R.N7 et de l'Association des Familles de la commune.

Par la suite des interventions auprès des pouvoirs publics furent faites par la municipalité d'alors, mais depuis aucune réalisation n'a concrétisé les démar-

ches administratives.

Parmi toutes les propositions de mesures de sécurité et notamment les suggestions faites par les riverains au cours de cette réunion publique de la municipalité, nous avons retenu les plus intéressantes, à savoir :

- L'installation de feux tricolores aux principales intersections, mais l'accélération des automobilistes à la vue du "feu vert" en est le grand inconvénient;
- Le renforcement de la signalisation (vitesse limitée, entrée de commune, Gendarmerie à 3 Km, 2 Km, 1 Km...);
- Le feu orange clignotant répété à chaque intersection.
- Le feu bicolore orange clignotant et rouge à commande manuelle;
- Le refuge central peint ou matérialisé par des "îlots protectionnels";
- Les panneaux clignotants signalant les passages piétons;
- Le passage surélevé, bonne solution mais onéreuse et rebutante pour les personnes âgées ;
- Le passage souterrain, solution idéale mais de réalisation délicate et très coûteuse.

.../... Longtemps laissé en suspens, le problème de la nationale 7 semble désormais, partiellement, en bonne voie de résolution. »

La Route de Paris n'est heureusement plus aussi dangereuse que la RN7 grâce à la limitation du nombre de voies, à la mise en place de feux tricolores et à une limitation à 50 km/h régulièrement contrôlée par radars.

Observez l'évolution :



1905, le car électrique Nithard au centre : 1 seule voie



2016 : 1 voie/2 voies, un terre-plein central les arbres ont disparu



¹ C'était une publication trimestrielle créée par les bénévoles du Club Loisirs et Services. Il n'existait alors pas de bulletin municipal.

² Mandature de Marcel Pigeon (1971-1977)

³ Mandature de Robert Perrier (1965-1971)

L'article complet peut être consulté au local de l'association : Cadichon 3^o Trimestre 1972



LA ROUTE DE PARIS

La Sécurité sur la Nationale 7

Marie Pierrette et Pierre Paday racontent :

« En 1991, la RN7 est très dangereuse. Même en ligne droite, les voitures dérapent, arrachent les barrières et viennent s'écraser dans le jardin. Cinq minutes avant, Marguerite, sœur de Pierre, ramassait paisiblement les haricots... D'autres entreront dans le fournil vers l'arrêt de bus. D'autres, descendant trop vite sur Lyon, viendront s'encaster dans le mur de la chambre de la ferme le reculant de 30 cm ! 8 accidents ont été comptabilisés avant que des mesures soient prises par les ponts & chaussées »



Ces travaux consisteront en la création d'une banquette centrale et l'aménagement de la courbe à la hauteur de l'actuelle résidence des Verrières, en supprimant en particulier les gravillons.



DOSSIER

Le Docteur Girard, un hommage des charbonnois bien mérité...



Les charbonnois auront remarqué que la stèle du Dr Girard vient d'être rénovée et les lettres redorées. Maire et inspecteur-médecin de la station thermale pendant plus de 30 ans, ils lui doivent une grande partie de la prospérité de la commune par la promotion des thermes et la défense sans faille de leurs intérêts lors des épisodes pénibles liés à l'implantation du Casino. (cf. *Petite histoire du Casino par Robert Putigny* édité par notre association et paru en janvier 2016). La stèle et la rue qui lui ont



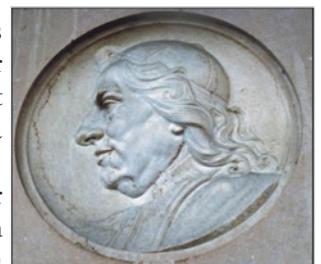
été dédiés sont un juste hommage rendu par la municipalité, en 1927.

Notre association remercie la municipalité actuelle pour avoir accédé à sa demande de restauration complète de la stèle.

À l'origine, le buste du docteur était en bronze. Mais il fut fondu vers 1942 par le régime de Vichy⁽¹⁾ qui s'attaqua alors à nombre de statues dont, à Lyon, le buste du Major Martin. C'est Michel Moyne, sculpteur charbonnois (1934-2007, un parc porte son nom), qui eut l'honneur de recréer ce buste du Dr Girard mais en pierre cette fois.



Clin d'œil de l'histoire, probablement volontaire, le médaillon de l'abbé Louis Rougeat de Marsonnat, se situe exactement en face de la statue du Docteur comme si les deux éminentes personnalités de notre histoire thermale devaient se regarder pour l'éternité à l'entrée du parc éponyme qui fit la renommée de la commune.



Autres points qui les rapprochent: D'une part, c'est le même célèbre sculpteur lyonnais qui réalisa ces deux sculptures : Jean Louis Chorel⁽²⁾. D'autre part, on remarquera que les deux monuments étaient agrémentés d'une chute d'eau comme un rappel symbolique de la vocation hydrothermale de Charbonnières les bains, l'eau...

L'année 2017 sera plus particulièrement dédiée par notre association au Docteur Girard.. A suivre...



Michel Calard

1. Source: « Les Statues de Lyon fondues par le régime de Vichy pendant la deuxième guerre mondiale »
2. **Chorel Jean-Louis**, sculpteur né à Lyon en 1875, décédé en 1946. Beaux-arts de Lyon (1892) et de Paris, classe de Barrios et du sculpteur Coutan. Il est l'auteur de « Amphore », monument aux victimes de la guerre, inauguré le 28 février 1925 au nouveau cimetière de Cusset (Rhône), ainsi que du monument aux morts de Montchat (Lyon 3e). Il peint aussi des paysages qu'il expose au salon d'Automne. Bibliographie : "La Peinture Lyonnaise au XIXe E. Grafe, E. Hardouin Fugier, éd. De l'Amateur Paris".



LA LECTURE LYONNAISE - Journal illustré paraissant le samedi (Mai 1885 – juillet 1888)

LES PROMENADES DU DIMANCHE AUTOUR DE LYON par Pierre Virès

CHARBONNIÈRES

Le Village – L’Etablissement des Eaux - Le Casino – Le Bois de l’Etoile.

Si vous le voulez bien, nous irons aujourd’hui à Charbonnières. Eh quoi ! Vous vous récriez ? Vous connaissez tous Charbonnières ?

Oui, vous connaissez le Charbonnières des dimanches, les pelouses envahies par les promeneurs, le Casino pris d’assaut, les hôtels regorgeant de monde, et Cornillon ne sachant à qui entendre dans ce grand bois de l’Etoile, dont chaque fourré cache une famille, chaque massif un groupe qui rit, chante, s’amuse et nargue l’ennui sur ces bocpages ravissants.

Mais ce que vous ne connaissez pas, c’est le Charbonnières de la semaine, que les folles jeunesse ont quitté, que les promeneurs oisifs plus de leurs pas traïnants, et sans but ; le Charbonnières de l’artiste, de l’amant des champs, de la verdure, de la douce quiétude et du farniente sous les grands arbres.

Donc, c’est bien entendu ; dimanche nous nous reposons chez nous, et la semaine prochaine, un beau jour de ciel bleu, nous partirons au réveil visiter ce charmant petit kursaal¹, libre ensuite à vous d’y retourner le dimanche suivant, si le charme a agi.

Nous prenons le train à Saint-Paul, à moins que vous n’aimiez mieux fretter une voiture et gagner Charbonnières par Ecully et les Trois-Renards.

Vous connaissez la route ; d’abord un grand trou noir, béant, où notre train s’engouffre avec un sifflement prolongé qui vous produit l’effet d’une descente aux enfers ; jusque-là rien de bien gai ; on a fermé portes et fenêtres, et la fumée qui passe à droite et à gauche contre les vitres semble poussée par un vent d’orage accompagné du roulement du tonnerre.



A la sortie du tunnel, Gorges-de-Loup, ne vous dérangez pas, le coup d’œil n’en vaut pas la peine, c’est encore Vaise et son horizon de hautes cheminées. Nous traversons le pont d’Ecully, jeté sur une route splendide. Voici venir Ecully, Tassin, enfin Charbonnières; si vous le désirez, le train vous déposera à la porte du Casino. Vous voyez que l’administration fait bien les choses. Mais croyez-moi, descendez à la gare, le village mérite votre visite et la route est si jolie que vous ne regretterez plus vos pas.

En sortant de la gare vous trouvez la *Beffe*², petite rivière qui serpente au milieu des prairies où les marguerites et les boutons d’or sèment de taches le vert cru des pelouses.

A droite, la route file vers Lyon sous un véritable berceau de verdure qui adoucit les feux du soleil : la rivière coule libre et capricieuse au milieu d’une double rangée de vernes et de peupliers, de saules et de charmillles qui croissent pêle-mêle sur ses bords et marient harmonieusement leurs feuillages aux teintes variées.

A suivre...



¹ **Kursaal** est un mot tiré de l’allemand qui signifie salle de cure. Couramment employé à l’époque, il figure notamment sur l’affiche d’époque encadrée dans la grande salle de la Maison des Associations.

² Erreur du rédacteur, il s’agit en réalité du ruisseau de Charbonnières.



DANS LE RÉTROVISEUR

15 octobre - 2° Portes Ouvertes – 15 ans de notre association.



Une quarantaine d'adhérents et d'amis des associations charbonnoises et des environs ont honoré notre anniversaire, une rencontre en présence du maire Gérard Eymard, de quelques adjoints et conseillers municipaux. Deux invités, Dominique Delorme, Directeur Général des Nuits de Fourvière (ex Festival Lyon Charbonnières de 1949 à 1960) accompagné de Michel Bataillon, historien du Festival ont



marqué cet évènement. Michel Calard, après une pensée pour les disparus, dressa une rétrospective des 15 années écoulées: 50 expositions, 12 conférences, 13 repas-témoignages, 30 sorties et de nombreuses rencontres intercommunales et inter-associatives sous sa présidence mais aussi celles de Philippe Riottot et Guy Cuisinaud. L'autre temps fort, avant le buffet concocté par les membres du conseil d'administration, fut l'émouvante remise officielle par notre ami Michel Kaszowski de ses importantes archives personnelles sur le Festival Lyon-Charbonnières aux Archives Départementales par l'entremise des Nuits de Fourvière contre une copie numérique. Notre associa-



tion bénéficiera de ces copies, pour ses archives. Que Michel Kaszowski soit ici remercié pour ce geste et pour sa contribution à la préservation de la mémoire de notre commune. Dans la salle attenante se déroulait la projection en boucle d'un diaporama constitué d'un millier de cartes postales anciennes de Charbonnières issues de la collection Pierre Paday



24 novembre - sortie : Les pépites de Saint Paul et de Saint Jean



A l'initiative de notre administrateur, Gilbert Cros, trente membres de notre association se sont donné rendez-vous à la gare de Charbonnières pour aller visiter les deux secteurs du Vieux Lyon. Une sortie passionnante dans les ruelles, les cours et traboules, richement commentée par un guide de l'association SEL (Sauvegarde et Embellissement de Lyon). Un repas dans la pure tradition lyonnaise acheva cette sympathique escapade au cœur de l'histoire de la Métropole. La formule a plu, elle sera reconduite en 2017. A suivre...



Un repas dans la pure tradition lyonnaise acheva cette sympathique escapade au cœur de l'histoire de la Métropole. La formule a plu, elle sera reconduite en 2017. A suivre...

Merci Paulette et Gilbert.



30 novembre - Diner-rencontre avec l'Association Les Amis du Vieil Arbresle



Dans la tradition de nos rencontres inter-associatives, nos amis historiens de l'Arbresle et des environs étaient conviés à partager le Beaujolais Nouveau après la projection d'un film sur les 6 gloires nationales, natives de leur commune. La surprise de la soirée fut la révélation d'un montage de cartes postales anciennes sur la route de Paris, la portion



charbonnoise de la RN7, réalisé par notre adhérent Jean Vigneron. Cette initiative s'inscrit dans notre projet de mise en va-



leur et d'animation de cette route mythique pour sa partie rhodanienne du Pin Bouchain à Tassin la Demi Lune passant par l'Arbresle et ... Charbonnières les bains. Merci à notre administratrice, Eliane Leclerc, pour l'efficace organisation de la partie culinaire de la soirée. Merci également au Beaulieu qui nous a gracieusement mis à disposition la salle.



Nos prochaines animations

- ✓ **Jusqu'au 8 janvier 2017** : Salle Entr'vues, Exposition "**Dans la hotte du Père Noël, autrefois**", exposition de jouets anciens en vitrine.
- ✓ **Vendredi 20 janvier 2017**: Maison des Associations, **Assemblée Générale** à 18h 30 suivie d'un verre de l'amitié.
- ✓ **Lundi 13 mars 2017** Salle Entr'vues à 20h00, **conférence** animée par Thierry Petrucci : « **ROCCASECCA**, pays de mes ancêtres »

Un charbonnois fait des recherches historiques sur le village de ses ancêtres : ROCCASECCA.

Thierry Petrucci, adhérent de notre association, présente 2500 ans d'histoire d'une région de l'Italie centrale, les différents peuples, leurs influences sur les villages de la région, les personnages célèbres : un général romain local réinventera les voies en Gaule, un moine s'installera dans la région et lancera un des plus grands mouvements de monachisme du Moyen Age, le fils d'un seigneur local inventera la "philosophie du catholicisme"... Enfin, un cinéaste du XXe siècle sera primé aux Etats Unis pour un film racontant cette région durant la seconde guerre mondiale ... (entrée libre)

La Place Marsonnat, sujet d'étude.

En novembre, trois étudiants à l'Ecole Nationale d'Architecture et en Urbanisme à l'Université Lyon 2 effectuent, pour un cas d'école, des recherches historiques sur les évolutions et diverses utilisations de la place Marsonnat au fil des années. Irène Parolini, Eléonore Hasclé et Charlelie Oliè ont interviewé de nombreux charbonnois pendant plusieurs jours et copié des cartes postales anciennes. Notre association organisera une restitution de ces travaux, ouverte à tous, au premier semestre.



Devinettes de J. Darnand

1. Le garage du Méridien à Charbonnières aurait inspiré un célèbre bâtiment lyonnais. Lequel ?
2. Ou se trouve l'allée des Chevreuils ?

Suite de la page 1

Un exemplaire de ce **strip** paru dans le Dauphiné Libéré en 1985 a été dédié pour notre association par **Gilbert Bouchard**, auteur de bandes dessinées particulièrement prolifique : Spirou, le Journal de Mickey, histoires de villes et des régions et nombreux journaux...



Les « **comic strips** » désignent depuis la fin du XIXe siècle aux États-Unis des bandes dessinées paraissant dans la presse quotidienne. En semaine, elles se composent d'une seule bande, en noir et blanc, tandis qu'elles bénéficient le dimanche d'un espace plus important, en couleur. Ils ont pour vocation de faire rire le lecteur en un minimum de cases. Ils étaient d'ailleurs appelés auparavant « **funnies** » (par moquerie dans un premier temps), puis prenant le nom de **comic strip**. Ils donneront par la suite le terme « **comics** » qui désigne la bande dessinée dans son ensemble aux États-Unis.

Charades Par Léo Thinière

- Prenez les deux premières lettres pour commencer,
- Puis le bord de l'eau pour continuer,
- Pour finir mon dernier n'est point carré.

Mon tout fut un curé bien connu à Charbonnières qui a financé de ses deniers personnels une route qui porte son nom



Indice ↗

Par A. Lallemand

- On dit de mon premier qu'elle est trop courte,
- On doit procéder à mon deuxième pour recycler les déchets,
- Mon troisième est le son de la lettre N,
- Mon quatrième introduit un complément d'objet,
- Mon cinquième est un père à barbe blanche,

Mon tout sera organisé(e) par l'Association CHA-GRH à la salle Entr'vues

CONTACT

Mail : contact@charbonnieres-historique.com

Michel CALARD : 07.81.05.72.91

Agnès CHANAY : 06.50.26.96.95

Jean DARNAND : 06.32.49.62.38

Permanences les lundis de 10h 30 à 12h et vendredis de 10h à 12h square les Erables.

www.historique-charbonnieres.com



Charbonnieres historique

Soutenez nos actions en adhérant. Cotisations au 1^{er} janvier :

Individuelle 20 €, Couple 25 €, 1 € pour les moins de 25 ans, Bienfaiteurs et Commerçants à partir de 50 € (avec reçu)

Devinette 1 : Le garage Citroën de Lyon 7°. Devinette 2 : C'est la voie la plus au nord-est de la commune dans le quartier du Brusillay Charade 1 : AB + berge + rond = Abbé Bergeron. Charade 2 : Vie + tri + ne + de + noël = Vitrine de Noël

